



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente a commencé la session d'informations sur un sujet essentiel : la **situation budgétaire de notre établissement**. Au niveau national, le projet de loi de finances étant toujours en cours d'examen parlementaire, cela induit une situation d'incertitude très problématique pour les universités. Concrètement, le risque est grand, pour la quarantaine d'universités aujourd'hui en grand déséquilibre budgétaire, d'entrer dans une phase extrêmement dégradée si les subventions pour charge de service public ne sont pas augmentées. En ce sens, France Universités est fortement mobilisée pour demander un renforcement des moyens alloués à l'ESR, tout comme l'ensemble des universités en France. Sur le plan local, la Direction des Affaires Financières alerte sur un déséquilibre financier prévisible pour l'année 2025 (car nous ne disposons plus des réserves suffisantes pour compenser le déficit). Nos trois indicateurs « décret 2024 » seront donc probablement au rouge, ce qui fait courir le risque de la mise sous tutelle rectorale du budget de l'université. Les négociations en cours avec le Rectorat visent à éviter cette situation et les coupes drastiques qui en découleraient (comme l'annulation pure et simple des prochaines campagnes d'emploi), sur la base de notre crédibilité à gérer notre budget. Dans le cadre de ces négociations, une évolution de la campagne d'emploi 2026 est maintenant envisageable grâce à un desserrement des contraintes, mais qui aggravera néanmoins le déficit. La présidence a donc pu rouvrir une phase de discussions afin d'augmenter le volume de la campagne d'emploi. Une deuxième proposition a été mise en discussion dès le 13 octobre avec les directions d'UFR et sera examinée dans un prochain CA.

Comme nous l'avons beaucoup répété, et indiqué dans notre précédente lettre, tous les efforts de bonne gestion de notre établissement resteront impuissants à redresser une situation budgétaire résultant de façon très directe de décisions gouvernementales abusives, puisque le ministère nous impose désormais de façon régulière des dépenses qu'il devrait financer sur son propre budget : progression de carrière des personnels, augmentations du point d'indice, contribution aux retraites des fonctionnaires, protection sociale complémentaire... Rappelons que le CA a élaboré et porté une motion pour dénoncer cette situation intenable et appelé à un réengagement urgent de l'État.

Le **processus d'évaluation des formations par le Hcéres est déjà largement engagé** : le comité d'experts produira un rapport global sur le volet des formations (par cycle, L et M) en février 2026. Ces dernières seront auditionnées au niveau des panels le 26 novembre prochain (certaines mentions pourront être choisies pour être également auditionnées). Il y aura également une audition de l'équipe « Formations » de la gouvernance et des 12 composantes pédagogiques (UFR, Écoles et Instituts).

Pour le volet recherche, toutes les visites des laboratoires ont été programmées jusqu'au 23 janvier (deux ont déjà eu lieu). Ces visites concernent également la MSHS-T et les écoles doctorales.

VIE INSTITUTIONNELLE

À la fin de chaque mandat, il appartient au CA de l'UT2 de définir le **périmètre du Comité Social d'Administration (CSA)**. Il est simplement proposé, avec l'accord du CSA actuel, de garder un effectif de 10 membres, qui est le maximum prévu par la loi (29 voix pour).

L'OVE a présenté un **bilan très complet de l'insertion professionnelle de nos ancien·es étudiant·es**. Cette enquête détaillée porte sur la situation des diplômé·es (licences professionnelles et masters) de 2023 après 18 mois. Comme les années précédentes, cette enquête a eu un très bon taux de réponse (plus de 70%) et confirme l'excellente insertion de nos diplômé·es (96% en master MEEF, 85% pour les autres masters et 93% pour les licences pro), ainsi que la satisfaction de celles et ceux qui sont en emploi (84%). Le détail des données et des analyses est disponible sur la [plateforme In-OVE](#).

RECHERCHE

Nous avons voté la **régularisation et la sécurisation des primes d'intéressement** dues aux personnels contributeurs à des inventions ou créations valorisées dans le cadre de leur recherche. Conformément à la loi, si les inventions ou créations des chercheurs et chercheuses restent la propriété de l'établissement, les chercheur-euses reçoivent des primes d'intéressement à hauteur de 50% des revenus générés. Or, l'UT2J n'a pas toujours respecté cette règle, alors même que des revenus ont été perçus grâce à certaines opérations de valorisation. Il s'agissait donc ici de régulariser la situation (3 700 € sur les 10 dernières années), mais aussi de garantir la redistribution des futurs revenus lorsque l'UT2 est le mandataire unique du laboratoire (26 voix pour, 6 abstentions).

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Les **premiers éléments de cadrage de l'offre de formation 2027-2031** ont été présentés. Les objectifs principaux sont d'améliorer l'attractivité et la lisibilité des parcours, et d'en faciliter le pilotage. Concernant la licence, la principale nouveauté concerne la stabilisation d'un maximum de 3 parcours (parfois 4), par département et la mise en place de compétences transversales en lieu et place des actuelles options. Pour le master, il n'y aura pas de maquette imposant une architecture précise, les découpages en UE se feront plus librement par les équipes pédagogiques.

Un point important pour guider les travaux des composantes est la **soutenabilité humaine (pédagogique et administrative) des formations**, c'est-à-dire le souhait de mettre en priorité l'amélioration de la qualité de vie au travail pour les enseignant-es et les personnels Biatss. Actuellement, seule la moitié des 440 000 heures de formation sont délivrées via les services des personnels statutaires, le reste l'étant par des heures complémentaires ou des chargés de cours. L'objectif global de la prochaine offre est de faire en sorte que cette proportion puisse monter à 55%, et que chaque formation puisse compter au moins 40% de ses heures assurées par des statutaires (enseignant-es titulaires et ATER). La volonté n'est en aucun cas de diminuer l'offre de formation (l'ensemble des disciplines sera bien sûr conservé), ni le nombre global d'étudiant-es, mais de viser un meilleur équilibre des activités des personnels impliqués (la moitié des enseignant-es-chercheur-es font actuellement plus de 100 heures complémentaires par an). Un tel objectif permettra d'alléger la charge de l'ensemble des collègues. Par ailleurs, un grand travail est actuellement mené sur les enseignements à distance et le référentiel pédagogique pour intégrer les dotations afférentes dans le calcul global de la soutenabilité humaine et financière de notre future offre de formation.

Sur les bases de ce cadrage, qui sera prochainement stabilisé et validé, les composantes pédagogiques ont démarré une **réflexion sur leurs propositions de parcours** et entreront ensuite en dialogue avec les vice-présidences concernées pour définir les dotations financières afférentes. Dès lors, les équipes pédagogiques seront sollicitées pour démarrer le travail de conception des futures maquettes, qui devront être finalisées d'ici le mois d'avril 2026.

Enfin, nous avons validé **deux dispositifs d'aide à la mobilité internationale** : un complément pour les mobilités courtes et les stages des étudiant-es de l'INSPE, et des bourses spécifiques alignées sur le dispositif Erasmus dans le cadre d'Universeh (31 voix pour, 1 abstention).

PATRIMOINE, FINANCES, CONVENTIONS

Nous avons validé deux conventions relatives au patrimoine. La première concerne l'installation de **panneaux photovoltaïques** par le Service de Gestion et d'Exploitation de la Comue sur des parkings du campus de Rangueil, et la seconde renouvelle l'occupation temporaire du château par l'École nationale d'Architecture de Toulouse, dont les locaux sont en cours de reconstruction.